

N° 24/9.07

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 250'000.00 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE À LA GOTTAZ, PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUITE



Infrastructures et énergies

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 septembre 2007.

Première séance de commission : mercredi 12 septembre 2007, à 18h30, à la salle des Pas Perdus, Bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	3
3	ASPECT FINANCIER	4
4	CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION	4
5	CONCLUSION.....	4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, pour des raisons d'économie, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de gaz naturel est d'environ 1 % tandis qu'il devrait être au minimum de 2,5 % (remplacement tous les 40 ans, ce qui correspond à la durée de vie maximale des conduites selon les normes en vigueur).

En outre, à la fin des années 70, la fonte ductile, un nouveau matériau, annoncée comme matériau révolutionnaire de meilleure qualité, est apparue sur le marché en remplacement de la fonte grise traditionnelle. Moins cassante, elle devait garantir une meilleure résistance et durée de vie. En vérité, c'est tout le contraire qui se produit car ce matériau s'avère avec le temps être plus sensible à la corrosion.

Dans certains quartiers de notre ville, nous avons des conduites dont l'état nécessite des interventions nombreuses en raison des fuites répétées qui engendrent des dégâts importants aux infrastructures communales et privées. Bien entendu, il n'est pas possible, pour des raisons aussi bien économiques que techniques, d'intervenir sur tous les points critiques du réseau dans l'immediat. Ce préavis s'inscrit dans la ligne mise en place depuis 2005 qui prévoit chaque année au plan des investissements la réhabilitation d'un tronçon de conduite présentant un état précaire.

2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

La conduite d'eau potable en fonte ductile à vis qui ceinture le centre commercial de la Gottaz présente depuis plusieurs années des signes évidents d'usure dus à la corrosion. La dernière fuite en date est survenue dans la nuit du 20 au 21 juillet 2007. Il a pu être constaté, à cette occasion, que cette conduite en fonte ductile était fortement attaquée par la rouille et cela confirme ainsi l'urgence d'une intervention.

Il nous a paru judicieux de remettre en question le ceinturage du centre commercial par la conduite. Le Service du feu a été approché pour fixer en commun le nombre et les emplacements futurs des bornes hydrantes. Cette approche permet de supprimer la boucle nord tout en garantissant une défense incendie optimale du bâtiment.

Par conséquent, le projet prévoit de remplacer ou réhabiliter la boucle sud du bâtiment commercial en utilisant 3 méthodes de travail distinctes.

1. Réhabilitation par gainage sur une longueur de 180m.

Cette technique consiste à introduire une gaine souple armée de fibre polyester et revêtue de polyéthylène dans la conduite existante (fonte DN 150). Par air comprimé, cette gaine vient se coller à l'intérieur de la conduite traitée. Cette méthode a déjà été utilisée à Morges (rue Centrale), à notre entière satisfaction.

2. Réhabilitation par tubage sur une longueur de 50m.

Introduction d'un nouveau tuyau en polyéthylène de plus petit diamètre (Ø 75) dans la conduite en fonte existante (DN 150). Cette méthode sera employée pour le raccordement des bâtiments administratifs de la Gottaz 30-32 et 34-36.

3. Fouille ouverte sur une longueur de 100m.

Creuse traditionnelle d'une fouille ouverte et pose d'un nouveau tuyau en polyéthylène Ø 180. Cette méthode sera employée lorsque les techniques de réhabilitation par tubage ou gainage ne sont pas applicables.

Pour chaque zone de travail, l'une des techniques énumérées ci-dessus a été retenue en fonction de critères techniques et économiques, mais également en tenant compte du fort trafic transitant autour du centre commercial.

Au total, environ 330 mètres de conduites d'eau potable seront réhabilitées ou remplacées.

3 ASPECT FINANCIER

Coûts des travaux

• Fournitures appareillage eau (tubes, vannes, BH, etc.)	CHF	58'100.00
• Prestations pour le gainage de la conduite	CHF	31'000.00
• Travaux de génie civil	CHF	155'800.00
• Divers et imprévus 2 % ~	CHF	<u>5'100.00</u>
	CHF	<u>250'000.00</u>

Prestations fournies par les Services communaux

• Main-d'œuvre et pose des appareillages eau	CHF	32'000.00
• Etude, projet, direction des travaux	CHF	<u>31'000.00</u>
	CHF	63'000.00

Tous ces montants s'entendent taxes comprises.

Un montant de CHF 250'000.00 figure au plan des investissements.

4 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 250'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la Gottaz, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 12'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella